



COUP D'POUCE LOGEMENT

200 € pour bien s'installer chez soi
Pour les - de 25 ans

Le CCAS de la Ville de Metz accorde 200 € aux jeunes de moins de 25 ans qui s'installent à Metz en location ou en colocation.



metz.fr

VILLE DE
METZ
Centre Communal
d'Action Sociale



Pour faciliter l'installation des jeunes dans un logement autonome, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Metz accorde **200 € aux jeunes de moins de 25 ans** qui s'installent à Metz en location ou en colocation.

POUR QUI ?

Pour chaque jeune de moins de 25 ans locataire ou colataire d'un logement non meublé à Metz (hors Résidence sociale / étudiante, Foyer du jeune travailleur) depuis moins de 3 mois, justifiant de revenus propres (hors bourse d'études, ni à la charge des parents).

Plafond de ressources :
SMIC + 20 %.

COMBIEN ?

Une aide individuelle et unique d'un montant de 200 € pour l'achat de mobilier, d'électroménager, d'accessoires divers...

Les familles monoparentales éligibles au dispositif bénéficient de 100 € supplémentaires.

COMMENT FAIRE ?

Pour bénéficier de tous les conseils utiles, se présenter au CCAS (24 rue du Wad-Billy à Metz) muni :

- d'une pièce d'identité
- de l'original du bail de son appartement (datant de moins de 3 mois)
- des justificatifs de ressources des 3 derniers mois
- de l'estimation APL pour le nouveau logement

Allo Mairie

0 800 891 891

Service & appel
gratuits

metz.fr